

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2012006

Signataire : ABW

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 25 Août 2011, portant délégation de fonctions à Odile FOURNIER, Adjointe au Maire, dans le domaine du suivi des questions de transports, du stationnement et de la sécurité routière ;

Considérant que l'article 7 de cette loi a institué un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Société du Grand Paris", qui a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation, qui comprend la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion, ainsi que l'acquisition des matériels roulants conçus pour parcourir ces infrastructures et, dans les conditions de l'article 16, leur entretien et leur renouvellement, dans les conditions prévues par la présente loi ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers, directement concernée par les activités et les projets défendus et portés par la Société du Grand Paris, a donc vocation à être représentée au sein du Comité stratégique de cet établissement public ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Odile FOURNIER, Adjointe au Maire, comme représentante de la Commune pour siéger au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué